

Philippe Rupp

Redistribution des gains des jeux d'argent: le modèle de la fondation «Fonds du sport vaudois»

La Fondation «Fonds du sport vaudois» (FFSV) gère et redistribue la part vaudoise des bénéfices annuels de la Loterie Romande (LoRo) dévolus au sport pour le canton de Vaud. La FFSV a mis en place des critères de distribution qui permettent à tous les acteurs du sport cantonal d'être soutenus: les associations sportives, les clubs, les athlètes d'élite, les organisateurs d'épreuves ainsi que les communes pour la construction et l'entretien d'infrastructures. Son organisation et son indépendance sont souvent cités comme un modèle du genre, non seulement en Suisse romande, mais également en Suisse alémanique, de par le fait qu'il s'agit d'une fondation 100% indépendante et de par la variété des soutiens octroyés.



Philippe Rupp est au bénéfice de deux Masters HEC, le premier en économie politique et le second en informatique et organisation. Passionné de sport, il a travaillé 14 ans au Service des sports de la Ville de Lausanne et a rejoint l'Etat de Vaud en novembre 2017 avec, comme mission principale, le secrétariat général de la Fondation «Fonds du sport vaudois» qui redistribue les bénéfices de la Loterie Romande (LoRo) dans le canton. Entre nouveaux soutiens, nouvelles collaborations promotionnelles ou encore digitalisation des demandes de soutiens, la variété et pluridisciplinarité de la formation HEC sont pleinement exploitées.

Les dix parts de la FFSV

1. Associations sportives cantonales
2. Camps sportifs & Sport scolaire & Centres sportifs
3. Aménagements de terrains et locaux de sport
4. Achat de matériel sportif
5. Manifestations sportives et participation aux CE et CM
6. Clubs élités en sport collectif
7. Centres régionaux de performance
8. Développement qualitatif du sport
9. Sportifs d'élite en sport individuel et d'équipe & FASV
10. Maison du sport vaudois

La Loi sur les jeux d'argent (LJAR) permet aux cantons d'octroyer le droit d'organiser les jeux de loteries, les paris sportifs et autres jeux à gratter. Les six cantons romands ont signé une convention intercantonale permettant à la LoRo, une association à but non lucratif, d'exister. En contrepartie, l'intégralité des bénéfices doit être redistribuée de manière transparente à des buts d'utilité publique. La loi impose en outre que les mécanismes de redistribution soient indépendants afin d'assurer que cet argent soit donné là où il est le plus nécessaire, sans biais, ceci dans le social, la santé, la culture et le sport. Cette indépendance n'est possible que par la mise sur pied de fondations indépendantes, assurant ainsi également leur surveillance. Le canton de Vaud a été précurseur en faisant le pas fin 2010 déjà. Ainsi sont nées la Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) et la Fondation «Fonds du sport vaudois» (FFSV). La première a la responsabilité de redistribuer 5/6^e des bénéfices, à savoir environ 66 millions de francs annuellement, la FFSV s'occupant du 1/6^e restant, soit, après déduction d'une part pour le sport national, environ 9 millions de francs. Le Conseil de la FFSV est composé de onze membres qui, de par leurs compétences, leurs expériences et investissements dans le sport ou encore leur situation géographique, représentent les milieux sportifs le plus largement possible. Anciens sportifs d'élite, dirigeants de clubs locaux, d'associations cantonales ou encore de fédérations nationales, profes-

sionnels du domaine du sport, responsables de structures de la relève, organisateurs d'événements ou encore actifs dans la presse ou la communication, cette variété de compétences permet d'avoir des aides ciblées et adéquates pour les bénéficiaires. Au sein de la FFSV, ces aides ont été subdivisées en onze parts, dont la dernière permet de financer les frais de gestion de la fondation. Les dix autres parts, disponibles ci-contre, sont dévolues à des bénéficiaires particuliers, à des types de soutiens ou encore à des projets spécifiques. Elles ont toutes des modalités d'octroi qui ont été élaborées par le Conseil de fondation et qui sont appliquées par le secrétariat général. Les demandes peuvent être effectuées tout au long de l'année et seuls les octrois dépassant les 30'000.- francs sont présentés aux membres du Conseil de fondation, leur permettant ainsi de se concentrer véritablement sur les aspects stratégiques.

Le secrétariat est composé de trois collaborateurs, représentant un équivalent temps plein de 2.9 et dont les coûts ne dépassent pas les 3% de la somme à redistribuer. Pour 800 à 1'000 octrois annuels, il s'agit là d'une belle performance de productivité. Cet aspect est encore renforcé par le fait que, finançant des projets d'infrastructures sportives s'étalant sur plusieurs années dont les montants doivent être assurés, la FFSV a investi dans un portefeuille financier réalisable à relativement brève échéance lui permettant ainsi de couvrir ses frais administratifs. Cela assure que l'entier de l'argent de la LoRo à redistribuer va bel est bien au sport et non pas ailleurs. D'autres cantons en Suisse ayant intégré ces fonds dans les budgets étatiques, il ne leur est pas possible d'utiliser ce mécanisme financier au bénéfice de l'utilité publique.

De par cette indépendance administrative et financière, de par la variété et la justesse des aides octroyées et une transparence totale (tous les soutiens sont annuellement publiés par la LoRo), le système romand et en particulier celui du canton de Vaud sont nationalement et même mondialement reconnus comme ceux à suivre pour que les jeux d'argent, existants quoi qu'il arrive, bénéficient à l'utilité publique.

En savoir plus: www.ffsv.ch